



Tarifs et taux valables pour la clientèle privée

Conditions particulières du compte Belfius Wealth dérogeant au document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » en vigueur au 04-03-2019

Cette brochure reprend les taux et tarifs exprimés en EUR.

Tous nos tarifs s'entendent TVA incluse.

Des informations complémentaires et/ou personnalisées peuvent être obtenues auprès de votre Wealth Manager.

I. COMPTES DE PAIEMENT

I.1. Frais de tenue du compte Belfius Wealth

| | |
|---|---------|
| Ouverture et clôture du compte Belfius Wealth | gratuit |
| Compte Belfius Wealth par mois Les éléments inclus dans le forfait mensuel sont: <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de compte - Fourniture de 2 cartes de débit¹, et leurs services: forfait de la gestion de la carte, Bancontact + Maestro, paiements sans code secret, paiements mobiles, Self-Service Banking - carte personnalisable (avec une photo ou une création personnelle) - fourniture d'une Instant Card (mise à disposition immédiate en agence d'une carte de débit à la première demande ou à titre de remplacement d'une carte perdue ou volée) - Fourniture de 2 cartes prepaid/cartes de crédit: au choix entre Mastercard Red, Mastercard Red Flex², Mastercard Red Prepaid, Mastercard Gold, Mastercard Gold Flex², Mastercard Gold Prepaid, Mastercard Platinum ou World Elite Mastercard - suppression de la franchise (franchise ordinaire de 50,00 EUR) en cas d'indemnisation dans un dossier de fraude pour utilisation abusive de la carte de débit - opérations électroniques: paiements et retraits d'espèces en euros par carte de débit dans la zone européenne SEPA³. Virements en euros sur Self-Service Banking, Belfius Direct Net, Belfius Mobile/Tablet et Belfius Direct Phone, paiements par carte prepaid et carte de crédit⁴ - opérations manuelles: 10 virements en euros (papier ou Comfort Banking) par mois, 10 chèques, commande de documents, virements collectifs papier (gestion du document), 10 virements urgents en euros, 10 virements instantanés en euros, 10 chèques bancaires, opérations refusées | gratuit |
| Supplément mensuel si plusieurs cotitulaires/mandataires | gratuit |

I.2. Opérations supplémentaires, non incluses dans le forfait mensuel

Prix par opération

| | |
|---|---------|
| Opérations électroniques | |
| Dans la zone européenne SEPA | |
| Retrait d'espèces en euros (appareil et guichet) par carte prepaid et carte de crédit | |
| <i>Prix valable pour les retraits avec World Elite Mastercard</i> | gratuit |
| Hors de la zone européenne SEPA ou dans la zone européenne SEPA mais dans une devise autre que l'euro | |
| Paiement par carte de débit ⁵ | |
| <i>Prix valable pour le compte Belfius Wealth</i> | gratuit |
| Retrait d'espèces dans une autre devise par carte de débit ⁵ | |
| <i>Prix valable pour le compte Belfius Wealth</i> | gratuit |
| Paiement par carte prepaid et carte de crédit ⁴ | |
| Retrait d'espèces dans une autre devise (appareil et guichet) par carte prepaid et carte de crédit ⁴ | |
| <i>Prix valable pour la World Elite Mastercard</i> | gratuit |

¹ La deuxième carte de débit est uniquement possible au nom d'une personne autre que celle à qui appartient la première carte de débit.

² Depuis le 16 septembre 2013, il n'est plus possible de demander une Mastercard Flex. Si vous disposez déjà d'une Mastercard Flex, vous pouvez bien sûr continuer à l'utiliser.

³ La zone SEPA comprend les États membres de l'Union européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre et le Vatican.

⁴ Une marge de change de 1,5% est appliquée par rapport au cours de référence de la Visa/Mastercard le jour du traitement de la transaction.

⁵ Une marge de change de 1,5% est appliquée par rapport au cours de référence de la BCE (Banque centrale européenne) le jour du traitement de la transaction. Le cours de change de référence de la BCE pour les devises de l'EEE et pour plusieurs autres devises est consultable sur <http://www.ecb.int/stats/exchange/eurofxref/html/index.en.html>.

| |
|--|
| Autres opérations |
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » |

I.3. Taux créditeur

| |
|--|
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » |
|--|

I.4. Taux débiteur

| |
|--|
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » |
|--|

I.5. Dates de valeur

| |
|--|
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » |
|--|

I.6. Heure limite d'exécution⁶

| |
|--|
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » |
|--|

I.7. Cartes

| | |
|--|----------|
| Pour un compte Belfius Wealth | |
| Fourniture d'une carte de débit – par carte, prix mensuel (à partir de la 3^e carte) | |
| Forfait de gestion des cartes ⁷ et services Self-Service Banking, Bancontact + Maestro ⁸ , paiements sans code secret, paiements mobiles | 1,47 EUR |
| Fourniture d'une carte SSB only – par carte, prix mensuel | |
| Forfait de gestion des cartes ⁸ et service Self-Service Banking | 0,21 EUR |
| Fourniture d'une carte prepaid et cartes de crédit⁹ – par carte, prix mensuel | |
| World Elite Mastercard* | gratuit |
| Autres cartes de crédits: Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » | |

* Maximum 2 cartes World Elite Mastercard par compte Belfius Wealth

I.8. Taux Mastercard Red Flex² & Gold Flex²

| |
|---|
| Voir ci-après rubrique VII.3. Ouvertures de crédit avec carte |
|---|

I.9. Assurance-compte (par an)

| | |
|--|----------|
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » | |
| Belfius Cover ¹⁰ | 3,99 EUR |

I.10. Service bancaire de base

| |
|--|
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » |
|--|

I.11. Services sur cartes

| |
|--|
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » |
|--|

II. COMPTES D'EPARGNE¹¹

| |
|--|
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » |
|--|

⁶ L'heure limite d'exécution est l'heure limite fixée par devise pour effectuer un paiement avec date de valeur le jour même. Pour certaines devises, il n'est pas possible d'effectuer un paiement en date de valeur le jour même; l'heure limite d'exécution correspond alors à l'heure limite pour effectuer un paiement avec date de valeur le jour ouvrable bancaire suivant ou, dans certains cas, le 2^e jour ouvrable bancaire qui suit.

⁷ Frais liés à la gestion journalière de la carte (rappel de code secret, blocage et remplacement de la carte, etc.) inclus.

⁸ Montant débité à la fin du mois de la première utilisation de la carte.

⁹ Les 2 premières cartes sont comprises dans le forfait des comptes Belfius Wealth.

¹⁰ Possibilité de payer une 2^e prime dans le cas de 2 cotitulaires.

¹¹ Comptes d'épargne réglementés bénéficiant de l'exonération de précompte mobilier sur la 1^{re} tranche d'intérêts de 960,00 euros. Suivant l'AR CIR 92 sur les comptes d'épargne réglementés, tout client qui dispose de plusieurs comptes d'épargne (individuel ou en commun) est tenu de se conformer individuellement à son obligation de déclaration des intérêts si le cumul de ceux-ci dépasse le montant exonéré de 960,00 euros par personne pour l'exercice d'imposition 2019 (revenus 2018). Sur la partie des intérêts excédant 960,00 euros, un précompte mobilier de 15% est retenu pour les épargnants personnes physiques. Un titulaire d'un compte d'épargne réglementé, autre que personne physique (personne morale/société), est soumis par compte d'épargne à un précompte mobilier de 15%, dès le 1^{er} eurocent, sur les revenus produits par son épargne.

¹² Pas de recherches avant 2008.

III. COURRIER

III.1. Extraits de compte : compte de paiement et compte d'épargne (la périodicité est choisie par le client)

| | |
|--|-------------------------------------|
| Prix valables pour les comptes Classic, Belfius Comfort, Belfius Comfort Red, Belfius Comfort Gold, Belfius Comfort Platinum ou le compte d'épargne | |
| Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée » | |
| Prix valables pour le compte Belfius Wealth | |
| Impression via Self-Service Banking | gratuit |
| A disposition sur Belfius Direct Net | gratuit |
| Envoi par la poste | gratuit |
| Par exemplaire supplémentaire | gratuit |
| A disposition en agence | gratuit |
| Prix valables pour les comptes Belfius Pulse White et Belfius Pulse | |
| Impression via Self-Service Banking | pas disponible |
| A disposition sur Belfius Direct Net | gratuit |
| Envoi par la poste | pas disponible |
| A disposition en agence: compte de paiement par mois | pas disponible |
| Prix valables pour tous les comptes | |
| Envoi de lettres recommandées | 7,50 EUR par lettre + frais de port |
| En cas de rappel, des frais sont portés en compte maximum une fois par mois | 7,50 EUR par rappel + frais de port |

IV. OPERATIONS DE CHANGE DE BILLETS

Voir cours affichés aux guichets des agences de Belfius Banque.

V. PAIEMENTS INTERNATIONAUX

Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée »

VI. CREDITS A LA CONSOMMATION

Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée »

VII. CREDITS HYPOTHECAIRES

Un tarif et un prospectus, rendus obligatoires par le Livre VII (Titre 4, chapitre 2 «Crédit hypothécaire») du Code de Droit Economique, sont disponibles au guichet des agences Belfius Banque ou sur belfius.be.

VIII. COFFRES

Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée »

IX. BANQUE A DISTANCE

Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée »

X. CHEQUES

Chèques nationaux, circulaire et internationaux

Voir fiche générale tarifs

Tarifs divers (tout type de chèques)

Chèque refusé pour manque de provision

| | |
|--|----------|
| Prix valable pour le compte Belfius Wealth | gratuit |
| Opposition sur chèque | |
| Prix valable pour le compte Belfius Wealth | gratuit |
| Frais de recherche (par opération) | 9,00 EUR |

XI. ASSURANCES

Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée »

XII. DIVERS

XII.1. Espèces

Voir document « Tarifs et taux valables pour la clientèle privée »

XII.2. Frais de recherche¹²

| | |
|--|---------|
| Duplicata d'extraits de compte ou relevé ¹³ des opérations d'un | |
| Compte de paiement: | |
| Duplicata d'extraits de compte papier (par demande) | gratuit |
| Relevé (par mois entamé) | gratuit |
| Maximum (par relevé) | gratuit |
| Compte d'épargne, compte à terme: | |
| Duplicata d'extraits de compte papier (par demande) | gratuit |
| Relevé (par année) | gratuit |
| Duplicata d'extraits de compte de paiement sur Belfius Direct Net (par demande) | gratuit |
| Attestations: | |
| Crédits | gratuit |
| Moyens de paiement (par attestation) | gratuit |
| Maximum (par attestation) | gratuit |
| Autres | gratuit |
| Photocopies (virements en euros simples, chèques, opérations électroniques...) (par pièce) | gratuit |

XII.3. Divers

| | |
|--|--|
| Dossier succession | frais de gestion annuels: 75,00 EUR |
| Services multidevises | gratuit |
| Versements et retraits de billets de banque étrangers sur comptes multidevises | |
| Moins de 500,00 EUR | pas autorisé |
| > 500,00 EUR | 1,25% (min. 12,00 EUR) |
| Dossier compte dormant | 10% des avoirs dormants avec un maximum de 200 EUR |

¹³ Un relevé correspond à une période de plusieurs mois successifs..

L'agence est gérée/peut être gérée par un agent-mandataire / agent lié qui agit au nom et pour compte de Belfius Banque SA. Toutes les opérations au comptant et sur titres doivent être consignées sur des documents préimprimés à en-tête de Belfius Banque SA dont le client reçoit, à la conclusion de chaque opération, un exemplaire. Les données renseignées sur ce document seront confirmées par Belfius Banque SA par le biais de la correspondance envoyée à l'adresse indiquée par le client. Demandez à votre agent la liste des produits et services qu'il peut vous proposer.

Jours de fermeture spéciaux : ne sont pas des jours ouvrables bancaires: les samedis et dimanches, tous les jours fériés légaux et tous les Bank holidays d'une année déterminée (consultables sur <https://www.belfius.be/bankholidays>).

Belfius Insurance SA: Place Charles Rogier 11, B-1210 Bruxelles, tél.: 02 286 76 11, fax: 02 286 76 99, RPM Bruxelles 0405.764.064, IBAN BE72 0910 1224 0116, entreprise d'assurance agréée sous le n° de code 0037 (AR des 04 et 13-07-1979 – MB du 14-07-1979, AR 24-01-1991 – MB 22-03-1991, AR 30-03-1993 – MB 07-05-1993, AR 21-11-1995 – MB 08-12-1995) pour les opérations d'assurance vie et non-vie.

Agent d'assurance: Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, B-1210 Bruxelles, FSMA n° 19649A – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185, IBAN BE23 0529 0064 6991.

Procédure de plainte et d'appel

Pour toute réclamation liée au produit bancaire et/ou au produit assurance, le consommateur doit, dans un premier temps, consulter Belfius Banque (de préférence par écrit) en adressant sa demande à l'adresse suivante: Belfius Banque SA, service Gestion des Plaintes (RT 15/14), Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles (tel: 02/222.12.01; fax: 02/285.14.30) ou par e-mail claim@belfius.be ou en ligne par le formulaire plainte, via belfius.be.

Si la réponse apportée par le service Gestion des Plaintes n'est pas satisfaisante pour le client, il peut s'adresser au *negotiator claims* en adressant sa demande à l'adresse suivante: Belfius Banque SA, Negotiation claims (RT 15/14), Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles (tel: 02/222.55.11; fax: 02/222.30.41) ou par e-mail negotiationclaims@belfius.be

Si la réponse du *negotiator claims* qui contient sa décision finale, n'est pas non plus satisfaisante pour le client et que le désaccord persiste, le consommateur peut demander l'avis d'Ombudsfm (Ombudsman en conflits financiers) pour les produits bancaires et l'avis d'Ombudsman des Assurances pour les produits d'assurances. Ces entités qualifiées qui procèdent au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation, ont pour mission d'examiner en toute indépendance les litiges et de trouver un accord à l'amiable. Dans ce cas, le consommateur peut adresser sa demande à l'adresse suivante:

Pour les produits bancaires: Ombudsfm (Ombudsman en conflits financiers), North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 bte 2, 1000 Bruxelles.

Les informations détaillées sur les caractéristiques et les conditions d'utilisation de cette procédure extrajudiciaire de règlement des litiges de consommation sont disponibles sur le site ombudsfm.be. Belfius Banque s'est engagée à participer à ce règlement extrajudiciaire des litiges de consommation.

Pour les produits d'assurances: Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles. Les informations détaillées sur les caractéristiques et les conditions d'utilisation de cette procédure extrajudiciaire de règlement des litiges de consommation sont disponibles sur le site ombudsman.as. Belfius Banque s'est engagée à participer à ce règlement extrajudiciaire des litiges de consommation.

Éditeur responsable: Arnaud Frippiat, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185.

LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRESENTATIFS LIES A UN COMPTE DE PAIEMENT

| TERME | DEFINITION |
|---|--|
| TENUE DE COMPTE | Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client. |
| FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT | Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client. |
| FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT | Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable. |
| FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID | Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client. |
| RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS | Le client retire des espèces à partir de son compte en euros. |
| RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE | Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro. |
| VIREMENT EN EUROS | Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA. |
| ORDRE PERMANENT | Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte. |
| DOMICILIATION | Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. |
| FACILITE DE DECOUVERT | Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client. |
| ASSURANCE-COMPTE | Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client. |
| EXTRAITS DE COMPTE | Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client. |